

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°21 - novembre 2018

Les premières « e-elections » en Douane, du 29 novembre 7h00 au 6 décembre 2018 à 16h00 : à vos claviers !

Finis le vote papier et ses multiples enveloppes. Cette fois-ci, il faut un appareil connecté à internet ou à l'intranet pour voter.

Pour ce faire, n'oubliez pas que vous devez ouvrir votre compte électeur. Cette opération reste possible jusqu'au 6 décembre pour toute procédure débutée avant 16 heures. Dans ce cas, l'opération pourra se poursuivre jusqu'à 16h30, heure définitive de clôture du scrutin. Ce sera un peu fastidieux car il vous faudra répéter la procédure 5 fois pour 5 votes différents sur des organismes centraux et locaux : CTM (ministère), CTR (DG), CTSD (interrégion des Hauts-de-France), CAP Centrales et CAP Locales.

L'UNSA DOUANES des Hauts-de-France présente des listes complètes pour tous les grades d'ACP2 à CP et en alliance avec la CGC au CTSD, soit 40 candidatures ! Au niveau national, les listes complètes UNSA et UNSA/CGC sont présentes sur la totalité des dix scrutins.

Avant d'arrêter votre choix, vous pourrez lire ces quelques lignes :

Voter UNSA et UNSA/CGC c'est voter pour deux syndicats DOUANIERS libres de toute attache politique et administrative.

C'est voter pour deux forces complémentaires responsables, déterminées et efficaces.

L'UNSA Douanes des Hauts-de-France vous informe régulièrement depuis sa création, elle ne tombe pas du ciel douanier à deux mois des élections. De septembre 2015 à novembre 2018, ce sont plus de trente parutions locales qui ont été publiées et consultables sur notre site: <http://www.unsadouanes.fr/fr>. Notre syndicat établit ses revendications et travaille pour l'intérêt des personnels tout au long de l'année. Il ne s'agit pas pour nous de rédiger un catalogue de promotions juste avant les fêtes de Noël !

Votez UNSA Douanes, c'est faire en sorte que l'implication soit reconnue, que le travail paye, c'est notre seul souhait !

L'UNSA Douanes défend les personnels sans exclusion ! Elle fait ce qu'elle dit et dit ce qu'elle fait ! Nous faisons, disons et écrivons en toute clarté !

En outre, nos cotisations sont parmi les moins chères de toutes. Elles sont consacrées au seul fonctionnement du syndicat. Elles n'engraissent pas des structures superposées et coûteuses. Notre secrétaire général ne perçoit pas d'autre salaire ou revenu autre que celui versé par la douane et inhérent à son grade.

Les syndicats qui nous devancent en termes de représentativité n'obtiennent pas nécessairement des résultats supérieurs aux nôtres, malgré des moyens humains et financiers largement plus conséquents.

La façon dont notre secrétaire général a été poursuivi en justice par l'administration en 2017, du jamais vu à la DGDDI, démontre à l'envie que nous dérangeons. Pensez-y...

C'est donc un syndicalisme moderne, transparent, combatif, sans pression, attaché aux valeurs de respect et de solidarité, favorable au développement de l'action douanière et dédié à l'intérêt collectif des agents des douanes que nous développons dans les Hauts-de-France et pour lequel nous appelons votre soutien par un vote envers l'UNSA Douanes !



Comité Technique des Services Déconcentrés des Hauts-de-France

Compte-rendu de la séance du 19 novembre 2018 à Lille

La question de effectifs remise sur la table !



Ce lundi 19 novembre 2018, un CTSD reconvoqué (Comité Technique des Services Déconcentrés) s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France. Présidé par le Directeur Interrégional (DI), il était principalement consacré au BOP 2018 (Budget Opérationnel de Programme) rejeté en première séance par les représentants des personnels le 22 octobre dernier.

Effectifs : le BOP 2018

Les effectifs de référence ne correspondaient pas à la réalité

Nous avons constaté que les effectifs de référence (ER) ne correspondaient pas aux effectifs réels. Le DI nous avait alors expliqué que les « effectifs réels » représentaient + 68 par rapport aux ER, afin d'anticiper le Brexit.

Il nous a donc remis ce jour des tableaux indiquant les effectifs réels, les ER et l'écart entre les deux, par branches parmi les directions et par service à l'intérieur des directions, avec toujours une ventilation par grade.

Les OS (Organisations syndicales) font remarquer qu'il y a un B qui n'existe pas sur Saint-Aybert et un C «fantôme» à Boulogne, sans compter **les temps partiels qui sont repris en ETPT (Équivalent temps plein travaillé) à 100 %** sur certains sites alors qu'ils devraient être décomptés en taux effectif 0,5 / 0,8 / 0,9. Ainsi l'administration compte deux agents en temps partiel à 50 % comme deux ETPT alors qu'en réalité ils n'en font qu'un seul ! (mathématiquement : $0,5 + 0,5 = 1$)

Le DI revient sur le recrutement Brexit de 700 agents, qui sont en bonne partie recrutés ou en cours de l'être. La DG (Direction Générale) étant dans l'incertitude, il nous expose les scénarii envisagés, du moins probable au plus probable :

- Si l'on s'acheminait vers un Brexit «dur» le 29 mars 2019, ce serait difficile pour la Douane, car les premières sorties de stage n'arrivent qu'en février 2019. De plus, les procédures douanières ne seraient pas automatisées dans l'immédiat. *Donc panique à bord !!!*
- Si accord il y a, comme beaucoup l'espèrent, le 29 mars, il ne se passera rien. Le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord) serait maintenu dans l'union douanière pendant une période transitoire de 18 mois minimum. Il y aurait aucune charge de travail supplémentaire, ce qui laisserait le temps de recruter et de former des agents avec l'espoir de stabiliser les ER au 31 décembre 2020.

Cependant, il existe encore à ce jour beaucoup d'incertitudes puisque nous ne savons pas s'il y aura une période transitoire et si oui ou non elle ne durera que 18 mois. L'avantage d'une période transitoire serait d'avoir plus de temps pour faire évoluer voir créer des infrastructures permettant d'accueillir les nouveaux agents, mais avec l'inconvénient tout de même de laisser les agents dans l'attente de travail concret.

Le parlement britannique doit se prononcer autour du 10 décembre sur le protocole d'accord. Nous en saurons davantage après le vote de ses représentants.

Des résidences plus ou moins fléchées Brexit

En OP/CO, il s'agit de Calais avec un bureau de plein exercice, qui constitue le pôle principal. **Dunkerque sera aussi concerné avec le trafic ferry**. D'autres bureaux ont un impact Brexit moins facile à mesurer aujourd'hui, tels Arras, Lesquin et Amiens, mais en même temps ce sont des services dont l'activité hors Brexit est en progression.

En Surveillance, le Brexit concernerait en premier lieu Lille gares, Dunkerque, Calais Litto et le Tunnel sous la Manche avec une future adaptation de la LCF à l'import.

Boulogne, que ce soit en OP/CO ou en SURV, n'est pas directement concerné par le Brexit, car il n'y aura pas de trafic Ferry.

Pour le PPF (point de passage frontalier) du Touquet, le DI attend de voir comment va être traité cette question au niveau national. Malgré tout, il anticipe en prévoyant d'ajouter quelques agents supplémentaires, mais se montre prudent dans ses demandes de renfort, sachant que le Touquet représente 7000 passagers à l'année, alors que Bergerac, par exemple, reçoit 90 000 passagers par an.

Quant à la Brigade de Beauvais, elle reste à créer. Pour l'instant, cet aéroport n'a plus de vol avec le Royaume-Uni. *Néanmoins de nouvelles lignes sur cette destination peuvent toujours être créées !*

Un paris-spé a été demandé pour IDS (Infos Douane Service) afin de faire face au pic d'activité conjoncturel engendré par le Brexit, qui devrait s'étirer sur 1 à 2 ans. Le DI dit s'appuyer sur le BIC (Bureau d'information et de communication) pour obtenir ce renfort temporaire.

Du personnel et des structures à adapter

L'étoffement de plusieurs services va entraîner un nécessaire « repyramidage » en leur sein (au niveau de l'encadrement et notamment des adjoints) mais également à l'extérieur du point de vue des infrastructures. Pour l'instant, la question n'est pas à l'ordre du jour.

Face aux annonces « à la volée » de 200 agents recrutés pour la DI des Haut-de-France, puis de 300, le DI préfère opposer une gestion pragmatique des effectifs : il veut partir de la charge de travail, voir ce qui est utile, ce qui justifiera des emplois. Il prend aussi en considération certains paramètres : l'automatisation des procédures qui peut tomber en panne, prônant ainsi un mode dégradé ; les procédures liées à ICS (Import Control System) dont nous sommes exemptés et le transit commun qui permet de fluidifier le trafic.

Le DI tient à des fonctions support bien structurées. Il a réclamé **des emplois pour la Direction Interrégionale** au niveau du PLI (notamment des TSI), du PPCI et de la FRHL. Des renforts ont été aussi sollicités pour Dunkerque (TSI, POC et RI).

Aux 95 recrutements sans concours, s'ajoutent 65 emplois de même type qui seront pris sur liste complémentaire, selon une annonce du GT Brexit du 8 novembre dernier.

L'UNSA, et elle n'est pas la seule, dénonce cet état de fait. L'embauche sur liste complémentaire d'un concours aurait été préférable, car nous y voyons une atteinte au statut de la fonction publique, même si nous reconnaissons que les agents recrutés par ce biais n'y sont pour rien. De plus, leur formation d'un mois, en janvier, tient plus d'un stage-découverte de la Douane que d'une véritable formation.

Le DI, nous répond que sur les 65, il n'en a demandé aucun, ce qui ne veut pas dire que la DG ne va pas lui en imposer.

Côté structure, le DI a demandé 78 000€ pour **aménager le rez-de-chaussée du bureau de Dunkerque**. Cet aménagement est réalisé pour quelques années, car la logique est d'avoir un bureau de plein exercice sur le port. Les travaux vont consister à poser des cloisons et du câblage, mais en raison de la présence possible d'amiante, des demandes d'analyse ont été réclamées.

Le DI nous apprend que la CCI Littoral veut récupérer l'immeuble à la fin de l'année prochaine pour le raser dans le cadre d'une opération d'habilitation. Or le bail permet à la Douane d'y rester jusqu'à la fin 2024, sauf si la construction du bureau neuf sur le port permet de libérer les anciens locaux en 2022 ou 2023. Les représentants du personnel font remarquer l'absence de rampe pour les handicapés. Le chef du PLI répond que nous avons jusqu'en 2024 pour se mettre aux normes. À priori, la douane ne sera plus dans ces locaux.

Le futur bureau de Calais, comme il a été dit lors du précédent comité technique, abritera plusieurs dizaines d'agents, mais rien n'a encore été décidé sur sa configuration : un grand bureau sur le port ou un moins grand avec un bureau satellite sur le tunnel. En tous cas, si le DI reçoit des agents à Calais, il ne peut pour l'instant pas les installer, faute de locaux, *mais aussi de logements !!!*



Pour Lille-gares, il serait bien de pouvoir ramener les voyageurs sur un seul point de sortie pour n'avoir plus qu'un seul point de contrôle et de séparer les trajets (national et international/britanniques) pour mieux contrôler. Il faudrait aussi installer deux bornes « Pablo » avec présence de douaniers à proximité, mais évidemment pas en zone publique comme dans les aéroports. Le DI s'engage à réclamer cela lors de la prochaine réunion avec la SNCF et Eurostar.

En ce qui concerne le matériel en général (véhicules, ordinateurs, etc.), il a été indiqué lors du dialogue de gestion de la DG, que les enveloppes étaient approvisionnées par rapport au nombre d'agents.

Au moment du vote du BOP-Effectif 2018, les organisations syndicales réitèrent leur opposition à l'unanimité.

Pour l'UNSA Douanes, la situation de quasi abandon du bureau d'Amiens et le fait de tricher sur le nombre d'ETPT en ne faisant pas un décompte réel des temps partiels ont fortement pesé dans la balance du NON au projet de la DI.

Focus : Dédouaner, c'est pas sorcier.

Il s'agit d'une campagne nationale lancée par la DG à destination des entreprises qui ne connaissent pas les formalités douanières, mais qui néanmoins commercent avec le Royaume-Uni. Cette communication a été finalisée à travers un « power-point » élaboré par la DG et la DI des Hauts-de-France.

Alors que 800 entreprises sont concernées, la première séquence n'a réuni qu'une vingtaine d'entre elles. Cela consistait à les informer afin qu'elles anticipent le dédouanement. Aujourd'hui, elles ne sont que 45 à s'y être intéressées. Notons que l'information est également passée par le journal régional de *LaVoix du Nord* pour un coût de 5 000€.

En fait, il apparaît que les entreprises ne réagissent pas. Elles sont dans un attentisme absolu. Les acteurs économiques considèrent que c'est le problème de leur(s) comptable(s) ou de leur(s) expert(s) juridique(s) ou ils pensent que nous ne savons rien, que nous n'avons rien à leur apporter, car rien n'est décidé.

Les préfetures et les CCI aident la DGDDI à faire passer le message aux entreprises. Cependant la communication ne devrait pas seulement être nationale, mais également européenne. Sur ce thème, Bruxelles semble être au même niveau que les entreprises : il se passe quelque chose avec Brexit ?

**UNE RÉFORME
QUI FERAIT BAISSER
LES PENSIONS
DE RETRAITE ?
C'EST NON
POUR L'UNSA !**

Je vote UNSA
Retrouvez nos actions sur unsa-fp.org

UNSA À L'UNSA,
ON S'OCCUPE DE MOI

**70 % DES AGENTS
PENSENT QU'IL FAUT DÉVELOPPER
LE TÉLÉTRAVAIL**

Source : Agence territoriale - La Gazette des communes - 2018

- Pour mieux concilier sa vie privée et sa vie professionnelle
- Pour une meilleure efficacité dans son travail
- Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement

**L'UNSA a négocié les
textes sur le télétravail*
et demande leur pleine
application.**

*Loi 2012-347 du 12 mars 2012
Décret n° 2016-151 du 11 février 2016

ALORS, C'EST POUR QUAND ?

UNSA ENGAGÉ.E.S
POUR LA FONCTION PUBLIQUE
UNSA-FPORG

**FONCTION PUBLIQUE :
EST-IL JUSTE D'ÊTRE
DE MOINS EN MOINS PAYÉ
POUR FAIRE LE MÊME
TRAVAIL ?
NON!**

**L'UNSA DEMANDE
LA REVALORISATION
DES SALAIRES.**

INFLATION EN RYTHME ANNUEL (Août 2018 Insee) **+2,3%**

AUGMENTATION DES SALAIRES 2017 ET 2018 **0%**

ALORS, C'EST POUR QUAND ?

UNSA ENGAGÉ.E.S
POUR LA FONCTION PUBLIQUE
UNSA-FPORG

Retrouvez toute notre information régionale sur le site de l'UNSA Douanes : <http://www.unsadouanes.fr/fr/HAUTS-DE-FRANCE>